



DANS CE NUMÉRO :

Budget 2019	2
Investissements 2019	3
L'ischert, une rivière orpheline	5
Collecte des biodéchets	7
Le PLU remplace le POS	8
L'association Mackena Schtups	10
Une Alsacienne à St-Cyprien	11

Ouvertures du Secrétariat de Mairie

Lundi, Mardi et Jeudi
de 10 à 12 h
Vendredi de 14 h à 17 h

Téléphone : 03 88 58 26 26
Messagerie :
mairie.mackenheim@evc.net
Site officiel
www.mackenheim.fr

Le Maire est joignable au
06 15 64 35 81

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi et Jeudi de 14 à 17 h

Samedi de 14 à 16 h

Tél : 03 88 92 54 78

E-mail : biblio.mackenheim@evc.net

Horaires d'été de la déchetterie

(03 88 58 67 49)

du mardi au vendredi
de 9h00 à 12h et de 14h à 18h
samedi
de 8h à 12h et de 13h à 18h



Bulletin d'information communale

Juillet
2019

MACKENHEIM

A Saint-Cyprien, ils se sont souvenus de l'évacuation de 1939

C'est durant le week-end de l'Ascension qu'une quarantaine de Mackenheimois a célébré avec leurs amis de Saint-Cyprien le 80^{ème} anniversaire de l'évacuation de 1939 mais aussi les 30 ans des échanges entre les deux communes.

A leur arrivée, 15 familles d'accueil et les membres du comité de jumelage ont souhaité la bienvenue aux Alsaciens autour d'un verre de l'amitié en leur présentant le programme des 4 journées. Un programme qui, dans le choix des animations et des sorties, était en résonance avec l'histoire vécue par les évacués de 39.

En particulier au travers de la pièce de théâtre « *Ce matin la Neige* », écrite par Françoise Du Chaxal et présentée à la salle des fêtes de Saint-Cyprien. Une pièce qui raconte le destin d'Anna, une jeune réfugiée alsacienne qui vivra les années de guerre dans une ferme périgourdine. Ce texte qui interroge sur le déracinement mais aussi sur la résistance et l'engagement a été pour tous un grand moment d'émotion.

Un autre temps fort fut la visite du musée « La rue du temps qui passe » d'Allas les Mines qui évoque la vie artisanale et commerciale du début du 20^{ème} siècle et qui reproduit des ambiances de rues telles que les Alsaciens les ont découvertes en 39.

Egalement au programme, la visite du moulin à papier de La Rouzique et du Château de Lanquais où de nombreux Alsaciens trouvèrent refuge.



Réception des Alsaciens par le Maire Christian Six, la Présidente du Comité de Jumelage de Saint-Cyprien et les 15 familles d'accueil.

BUDGET 2019

Budget de fonctionnement	I 059 894.58 €	(pour mémoire en 2018	I 074 206 €)
Budget d'investissement	I 424 103.84 €	(pour mémoire en 2018	I 274 247,73 €)

Compte administratif 2018

Budget principal :

Fonctionnement : excédent de 203 727,77 €
Investissement : déficit de 199 787, 09 €

Budget annexe

« Aménagement et vente de terrains »

Excédent de fonctionnement : 667 157, 58 €

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018

Budget Principal

Au vu des résultats de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 203 727.77 € à la section d'investissement au budget primitif 2019.

Budget Annexe

Au vu des résultats de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 667 157.58 € au compte 002 « *Excédent antérieur reporté de fonctionnement* » du budget annexe 2019

Le taux des 4 taxes reste inchangé

Taxe d'habitation :	14.32 %	Produit correspondant :	122 966 €
Foncier bâti :	6.79 %	Produit correspondant :	85 554 €
Foncier non bâti :	46.93 %	Produit correspondant :	22 447 €
Contribution foncière des entreprises :	18,12 %	Produit correspondant :	180 403 €

Cette année, la rue des Walbach sera refaite à neuf avec la rénovation des conduites d'eau potable et de l'assainissement (mise en place d'un réseau séparatif eaux usées / eaux de surface). Un nouveau revêtement sera posé à l'issue des travaux du SDEA.

Répartition des subventions

Association Sportive de Mackenheim :	1 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers :	1 800 €
Maison des Jeunes et de la Culture :	1 300 €
Groupement d'action Sociale :	1 075 €
SPA :	700 €
Association de pêche :	300 €
CCAS Villé :	300 €
Conférence Saint Vincent de Paul :	300 €
Divers à affecter :	225 €



Principaux investissements

☐ Au chapitre de la voirie, un crédit de 202 500 € a été voté ; il est destiné à

- l'achèvement de travaux Rue de la Rivière (voie douce)
- la réfection de la Rue des Walbach
- la réalisation de places de stationnement et d'espaces verts contigus, rue du Château
- l'étude du réaménagement de la rue de St Cyprien (travaux programmés pour 2020 à l'issue des interventions du SDEA)
- l'entretien du réseau des chemins d'exploitation
- la signalisation (plaques de rues), les travaux sur clôtures mitoyennes avec le domaine public.

- ❑ **Au chapitre des travaux sur bâtiments communaux**, un crédit de 150 000 € a été voté.
Il est destiné à

la Mairie-École :

- travaux d'éclairage et d'insonorisation d'une salle de classe
- travaux de sécurisation au niveau de la cour (pose d'une clôture sur les murets existants)
- et différents travaux de réfection de la place

au Club-House :

- amélioration de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade
- réalisation d'un accès PMR depuis le parking du Club-House jusqu'au bâtiment

à la Chapelle du cimetière :

- expertise de la structure et premiers travaux prévisibles (drainage autour du bâtiment, évacuation des eaux de pluie hors du site).

à l'ancien Presbytère :

- réfection/transformation de la salle de bains d'un logement
- remplacement de l'ensemble des 30 fenêtres du bâtiment

à l'Eglise

- Restauration de la croix de mission du parvis de l'Eglise

à la MJC :

- Remplacement de jambages en grès sur la façade principale de la MJC



La croix de mission sera démontée et restaurée dans l'atelier du tailleur de pierre Thomas Vetter.

- ❑ **Au titre de la révision du POS / PLU**, un crédit de 7 000 € a été voté pour les frais inhérents à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé lors du Conseil Municipal du 13 juin dernier.

- ❑ **Un crédit global de 9 500 €** a été affecté à l'acquisition de

- deux vélos électriques pour le service technique,
- de deux panneaux d'affichage
- de 2 cycles pour l'école maternelle

- ❑ **Un crédit global de 795 000 €** a été voté au budget 2019 en prévision d'opportunités d'achat de terrains au cours de l'année.

- ❑ **Un crédit global de 7 320 €** est destiné à des études d'économie et de production d'énergie solaire photovoltaïque sur trois bâtiments communaux :

L'annexe du Club-House dont la toiture permettra la production d'électricité pour la revente
Le Club-House et l'École Maternelle avec des panneaux permettant l'autoconsommation photovoltaïque



Un nouvel éclairage, place de la Mairie-École



Dans le cadre de sa compétence « Eclairage public », la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a financé l'installation de 4 nouveaux candélabres LEDS en remplacement des ceux installés dans les années 80 au sodium haute pression. C'est en janvier que l'entreprise Vigilec a procédé à leur installation. Ce nouvel équipement offre de multiples avantages : passer à la technologie LED permet de diviser par 5 la consommation énergétique (de 1350 watts on passe à 255 watts) et de réduire la maintenance. Les modules sont entièrement recyclables et ne contiennent aucun produit nocif. De plus, l'allumage est instantané et l'éclairage est parfaitement uniforme sur toute la place.

Coût de l'opération : 6 600 € HT

Un trottoir aux normes PMR, rue de Bootzheim.

C'est également sous l'égide de la CCRM que l'élargissement du trottoir côté Ouest de cette voie a été réalisé en début d'année par l'entreprise Lingenheld, un élargissement à 1,40 m qui en fait un ouvrage conforme aux normes PMR (pour personnes à mobilité réduite). Cette mise aux normes avait été demandée par la Commune afin que le cheminement, notamment des enfants qui fréquenteront le périscolaire de Bootzheim, soit sécurisé.



Rue de Bootzheim

Coût de l'opération : 20 600 € HT

La Commune a complété cet aménagement par l'implantation de places de stationnement. Partant du constat que cette voie est souvent décrite comme dangereuse, les riverains estimant que leur sécurité et leur tranquillité sont loin d'être garanties, ces aménagements doivent avoir un impact sur le trafic et induire une réduction de la vitesse. Nous comptons sur la civilité des usagers et des riverains pour que le stationnement des véhicules se fasse exclusivement dans les espaces dédiés.

Rue du Cimetière : reprise d'une réfection insatisfaisante



Les travaux de gravillonnage effectués à l'automne dernier rue du Cimetière par l'entreprise Lingenheld, retenue dans le cadre d'un groupement de commandes organisé par la Communauté de Communes, présentaient des mal-façons importantes (décollement de l'émulsion par fortes chaleurs, très mauvaises adhérences des gravillons). En dehors du fait que la prestation n'a pas été exécutée dans les règles de l'art, elle était source de désagréments pour les riverains (jets de gravillons, impact sur les carrosseries...).

L'entreprise a proposé une reprise de l'opération de gravillonnage mais au vu de l'état de la chaussée, une reprise à l'identique ne remédait pas aux désordres. De fait, le Conseil Municipal a rejeté la proposition de l'entreprise en lui demandant d'établir un avoir d'un montant correspondant aux travaux réalisés, à savoir 6 204,60 € TTC.

Une consultation estimée à 24 000 € HT a été organisée pour la remise en état de cette voie. Après ouverture des offres, c'est à l'entreprise Eurovia que la municipalité a attribué ce marché pour un montant de 22 729,10 €.

Elle vient de poser un enrobé mince sur tout le linéaire de cette voie, solution la moins coûteuse pour rattraper de manière satisfaisante le gravillonnage réalisé par l'entreprise Lingenheld.

Le cheminement doux, rue de la Rivière : une opération qui se termine



Janvier 2019 :
mise en place du garde-corps



Février 2019 :
installation du ponton



Avril 2019 :
installation des bancs au
droit des anciens lavoirs

Après la mise en œuvre d'un revêtement en béton décoratif en décembre dernier sur une grande partie du cheminement, les parties restantes ont été traitées sous la forme de platelages à l'aide de lames en fibres de bambou, les lames en bambou présentant l'avantage d'une stabilité et d'une durabilité supérieures à celles de la majorité des bois.

Pour compléter cet aménagement, un ponton a été posé à mi-parcours entre les deux ponts ; il permet au promeneur d'être en surplomb de la rivière ce qui lui permettra, par exemple, de repérer la *mulette épaisse* également appelée *unio crassus*, cette moule striée qui a colonisé l'Ischert et qui est considérée comme une espèce en danger. Ici comme ailleurs, la préservation de ce mollusque a nécessité la modification du programme initial des travaux. Sa présence a en effet obligé la Commune à mettre en place un garde-corps sur tout le linéaire car aucune intervention dans le lit de la rivière n'était autorisée. Initialement, la réhabilitation des banquettes permettait d'éviter cette installation car la hauteur de chute était inférieure à 1 m.

Le chantier s'est poursuivi en avril dernier par la pose de bancs au droit des anciens lavoirs, et prochainement des filins en acier viendront renforcer la mise en sécurité des usagers au droit du garde-corps. Ce chantier se terminera prochainement par la pose de mobiliers urbains, en l'occurrence 4 bancs répartis sur le linéaire du cheminement.

Ultérieurement, des panneaux d'interprétation apporteront des informations sur l'histoire du site et sur les spécificités de la rivière.

Cette voie douce a bénéficié du fonds de concours de la Communauté de Communes à hauteur de 30 000 €.

L'Ischert, une rivière orpheline



Face au constat que cette rivière ne fait l'objet d'aucun entretien, une intervention mesurée vient d'être organisée par la commune et les pêcheurs. En effet, à certains endroits, le cours d'eau dans sa traversée du village, était totalement fermé et ne permettait plus le libre écoulement des eaux. Cette rivière de 1^{ère} catégorie ressemblait davantage à un fossé qu'à une rivière phrénétique.

Rappelons ici que la CCRM a délégué l'exercice de sa compétence « Gestion des milieux aquatiques » au SDEA. Précédemment, jusqu'en 2016, c'était le Syndicat de L'Ischert qui l'exerçait et ce depuis 43 ans. C'est en 2010 qu'il a initié un important programme de restauration d'Artzenheim à Schoenau, et réunit les accords de financement pour le mener à bien. Le bureau d'études Sinbio fut chargé d'élaborer le programme qui,

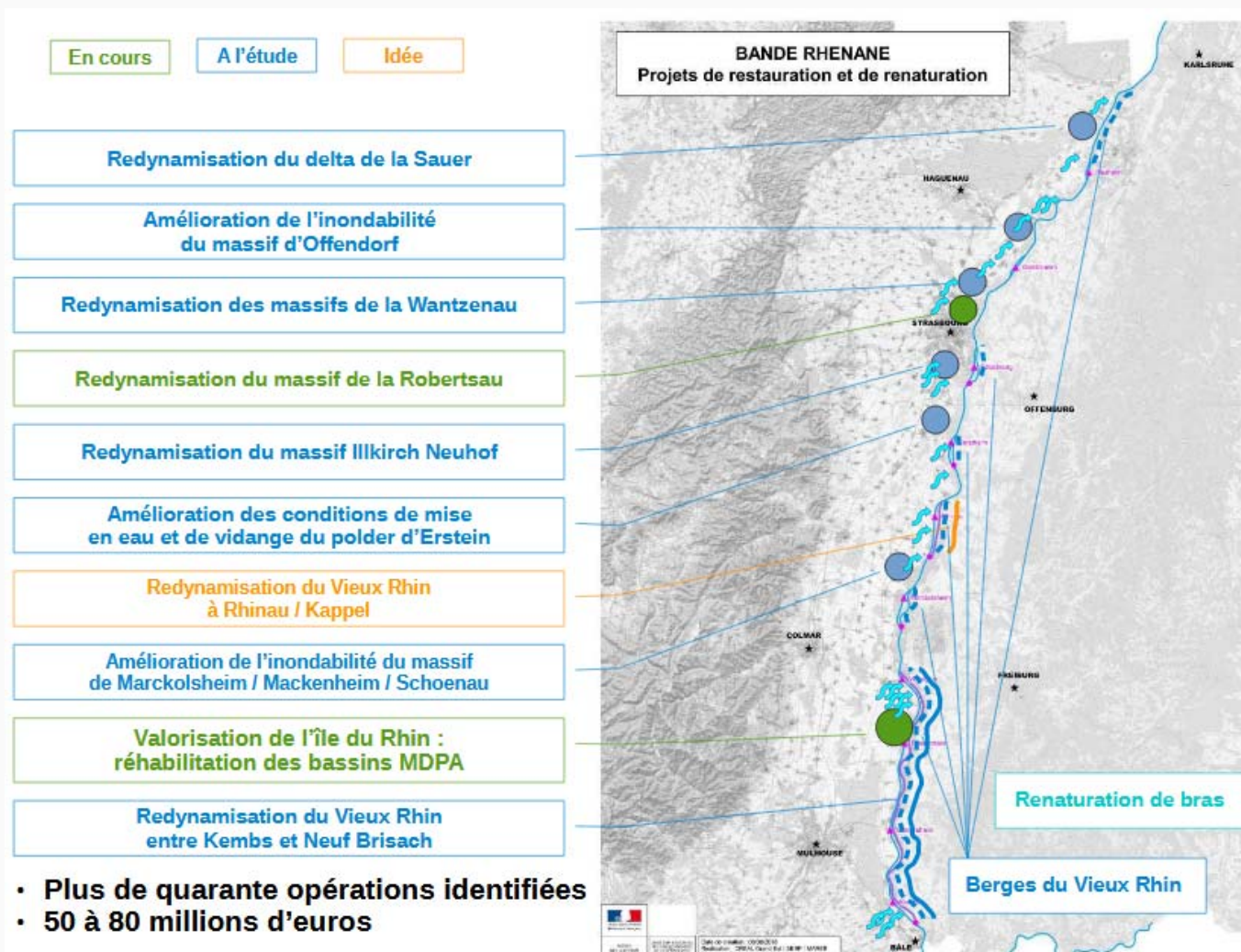
à partir de 2015, devait se réaliser sur 5 ans avec un budget global de 774 725,83 € H.T

Un programme qui, malheureusement, n'a pas abouti car la présence de la Mulette épaisse *Unio crassus* interdit toute intervention dans le lit du cours d'eau. Ce mollusque est protégé en France par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 et en Alsace, il figure sur la liste rouge des espèces en danger critique. Aujourd'hui, ce programme fait l'objet d'une nouvelle instruction et de nouvelles études sont en cours.

Autant dire que l'Ischert n'est pas prête de recouvrir sa biodiversité aquatique et un bon fonctionnement de ses eaux. L'intervention mesurée entreprise récemment n'incombait aucunement à la commune mais nous ne pouvions laisser ce tronçon à l'abandon alors qu'une voie de circulation douce vient d'être aménagée pour justement permettre à la population de se réapproprier le site.



Mulette épaisse
Unio crassus



Depuis 2017, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL) et la Région Grand Est rencontrent les acteurs locaux de la bande rhénane pour relancer une ambition forte autour de la restauration des milieux limitrophes du Rhin.

Le 6 décembre dernier, à Strasbourg, ce plan *Rhin vivant* a été présenté aux porteurs de projets et plus récemment aux maires de la Communauté de Communes, début juillet. Notre secteur compris entre Marckolsheim et Schoenau a en effet été retenu comme un des sites devant bénéficier de cette nouvelle dynamique et des moyens financiers du collectif État/Agence de l'Eau/Région Grand Est (50 à 80 millions d'euros).

Aujourd'hui, il appartient à la CCRM et à ses élus de se mobiliser dans les meilleurs délais pour arrêter les objectifs à atteindre sur notre secteur car ce programme prendra fin en 2025.



Juillet 2019: eutrophisation du Steingriengiessen

Ce qui est nouveau dans la conception de ce programme, c'est qu'il se réfléchit à l'aune du réchauffement climatique. On sait aujourd'hui que notre région sera frappée par des vagues de chaleur encore plus fréquentes et plus fortes que les régions du littoral atlantique et méditerranéen où la mer joue le rôle de climatiseur. Notre climatiseur en Alsace, c'est le Rhin et les cours d'eau des massifs forestiers. Aussi, on ne raisonne plus exclusivement en termes de préservation de la biodiversité mais aussi en termes de « services rendus » par des milieux devenus plus résilients face aux sécheresses et autres événements brutaux.

Notre commune mettra en avant l'urgence qu'il y a à revitaliser les cours d'eau de notre forêt, les Giessen et le Muhlbach mais aussi l'intégration de la Maison Forestière dans ce plan au titre des services qu'elle peut rendre au bénéfice du territoire et de la population en termes d'accueil du public, d'éducation/sensibilisation, de tourisme... Elle défendra aussi la valorisation de la qualité paysagère et environnementale de l'île du Rhin de Marckolsheim qui constitue un patrimoine culturel et un monument naturel particulier. Ses qualités existantes, paysagères et culturelles, représentent assurément un potentiel à exploiter.



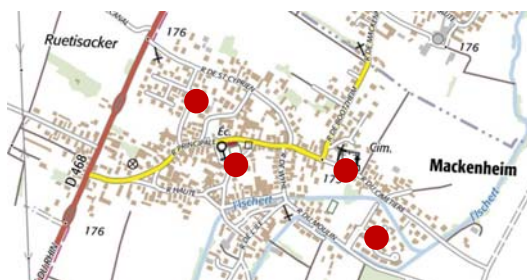
A partir du mois d'octobre, il vous sera demandé de trier différemment les déchets que vous mettez aujourd'hui dans le bac gris. En effet, le Smictom est dans l'obligation de respecter la loi sur la transition écologique pour la croissance verte qui impose aux communes pour 2023 de mettre en place une collecte spécifique aux biodéchets.

Cet automne, plusieurs bornes seront installées dans notre village ; elles seront vidées deux fois par semaine en été et une fois par semaine le restant de l'année.

Chaque habitant est de fait invité à trier ses déchets et de les déposer à son rythme dans ces bornes de collecte. A cet effet, un lot de 100 sacs kraft et un bioseau vont être mis gracieusement à votre disposition. Ils sont à retirer soit en mairie ou à la déchèterie en septembre sur présentation de la carte Optimo.

Ces biodéchets sont ensuite méthanisés sur le site de Ribeauvillé ce qui permet la production de biogaz mais aussi la production de chaleur (chauffage d'eau et de bâtiments) ainsi qu'une production d'engrais puisque le « jus » obtenu qu'on appelle digestat est un engrais pour les agriculteurs.

Cette nouvelle collecte permettra de réduire le poids du bac gris, mais aussi le coût important de l'incinération, et de proposer une solution bénéfique à l'environnement, aux terres et à la nappe phréatique.



Emplacements : Rue de la Chapelle, Rue de l'Église, Rue du Cimetière et Rue Neumatt



En cas d'alerte canicule, les horaires de la déchèterie s'adaptent



Fermeture à 16 h du mardi au vendredi (horaires inchangés le samedi)



Fermeture l'après-midi (à partir de 12 h)

Alerte sécheresse : les restrictions édictées par le Préfet

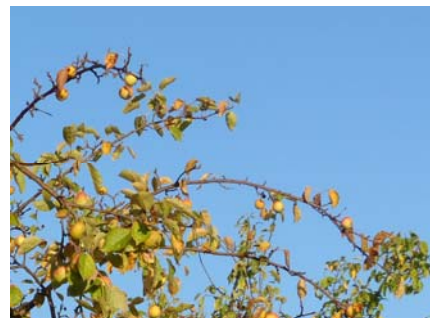
Suite à la réunion du Comité sécheresse du 17 juillet dernier, le Préfet a renforcé ses recommandations pour une utilisation économe de l'eau. Ces restrictions concernent les collectivités, les particuliers, les industriels, les agriculteurs... et demeureront en vigueur **jusqu'au 30 septembre**.

Au vu de la situation actuelle, le Préfet a estimé qu'il y a des risques de pénuries d'eau potable sur les réseaux d'alimentation dans certaines collectivités ainsi qu'une forte dégradation des milieux aquatiques en général et piscicoles en particulier dans les eaux de notre secteur (unité hydrographique « Ill aval »), et que les mesures de niveau « **alerte** » doivent entrer en vigueur.

Mesures de restriction de l'usage de l'eau touchant principalement le particulier :

- Interdiction de remplir les piscines privées à usage familial sauf si chantier en cours ;
- Interdiction de laver les véhicules sauf dans les stations professionnelles ;
- Limitation au strict nécessaire du lavage des terrasses et façades ;
- Interdiction horaire de 10 h à 18 h de l'arrosage des pelouses et espaces verts privés ou publics ;
- L'arrosage des jardins potagers doit se faire manuellement ou par goutte à goutte avant 10 h et après 18 h.

Un pommier à la sortie du village



Consommation agricole :

Les agriculteurs sont invités à éviter toute consommation d'eau non indispensable telle que le lavage des véhicules, des matériels et des locaux.

Concernant l'irrigation, ils doivent réduire de 30% les prélèvements dans la nappe à moins de 200 m d'un cours d'eau. Par contre, cette mesure ne s'applique pas à l'eau prélevée dans la nappe alluviale de la plaine d'Alsace.

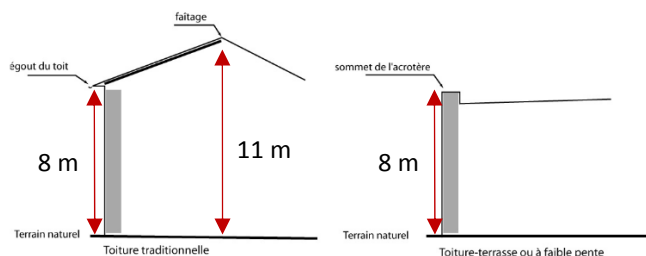
Dans son arrêté, le Préfet indique les sanctions prévues par le Code de l'Environnement vis-à-vis du non respect de ces mesures, à savoir une contravention de 5^{ème} classe ; maximum de 1500 € d'amende.

Urbanisme : le PLU remplace le POS

C'est le 13 juin dernier que le Conseil Municipal a approuvé le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) et instauré le droit de préemption urbain. Il est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et consultable sur le site Internet de la commune (www.mackenheim.fr).

Quelques dispositions en zone urbaine :

- ❑ Les constructions doivent s'implanter à une distance minimale de 5 m des berges et cours d'eau.
- ❑ L'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
 - soit sur limites séparatives
 - soit en retrait de la limite séparative à condition que tout point du bâtiment soit compris à l'intérieur d'un gabarit prenant appui à 5 m du sol sur la limite séparative et s'élevant vers l'intérieur de la propriété avec une pente uniforme de 45°. De fait, l'ancienne disposition qui imposait un recul qui ne pouvait pas être inférieur à 2,50 m est caduque.
- ❑ La hauteur maximale des constructions est fixée à 8 m à l'égout de toiture ou à la base de l'acrotère, et 11 m au faîtage.
- ❑ Stationnement : pour les constructions nouvelles, obligation de créer 2 places par logement en dehors du domaine public.



Zones à urbaniser dans le futur

Le PLU prévoit 4 zones à urbaniser toutes destinées à la fonction résidentielle ; une qui est déjà réalisée, l'AFUA Hinter den Gearten, une zone contigüe à l'AFUA de 74 ares, une zone comprise entre la Départementale 468 et la rue de la Chapelle de 94 ares et une zone de 71 ares à la sortie du village entre la rue du Moulin et l'Ischert, soit un total de 4,89 ha.



Des espaces dédiés aux sorties d'exploitation au nombre de 4 →

Le droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain peut être exercé par la commune en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement et/ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de programmes d'aménagement. Il a été instauré sur la totalité de la zone urbaine et dans les zones AU du plan local d'urbanisme approuvé.

Consultation sur les aéroports de Paris

Si vous êtes électrice ou électeur, vous pouvez participer à la **consultation sur le Référendum d'Initiative Partagée (RIP)** et déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

La collecte des signatures a débuté le 12 juin dernier sur le site internet du ministère de l'intérieur :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

Elle s'achèvera le 12 mars 2020. À l'issue de cette période, si le texte a recueilli plus de 4,7 millions de soutiens, il devra être examiné sous six mois par le Parlement, ou faire l'objet d'un référendum.

Notre commune a mis en place un dispositif, comme la loi le prévoit, pour permettre aux citoyens qui n'ont pas accès à internet de se connecter au site officiel de consultation. Cette borne informatique est accessible aux heures d'ouverture du secrétariat.

❑ Recensement de la population

Le recensement de la population sera effectué dans la commune du 16 janvier au 15 février 2020. Comme pour les opérations précédentes, le principe du recrutement de deux agents recenseurs a été validé par le Conseil Municipal. Si vous êtes intéressé(e) par cette mission, veuillez prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

❑ École

Reconduction de l'accueil du matin

Après une première année de fonctionnement, cet accueil sera reconduit à la rentrée de Septembre. L'an passé, nous étions la seule commune du secteur à avoir organisé ce service qui nous paraissait utile à mettre en place pour éviter que des parents ne scolarisent leurs enfants dans d'autres écoles en raison de contraintes professionnelles.

En lieu et place de la Commune qui, l'an passé, ne pouvait organiser cet accueil, c'est la MJC qui en a élaboré le cadre réglementaire, et salarié une personne, en l'occurrence Aurélie Jung, secondée ponctuellement par Madame Fernandez Antoinette et Aurélie Ludeascher. Cette année, la Communauté de Commune a modifié ses statuts de manière à permettre aux communes qui le souhaitent d'ouvrir également ce service. A Mackenheim, le mode de fonctionnement sera reconduit à l'identique, c'est-à-dire sous l'égide de la MJC.

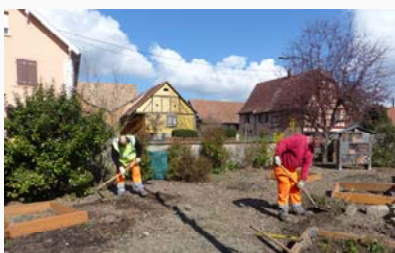
Rappelons que l'an passé, 3 à 8 enfants étaient inscrits pour un coût de 4 € par jour d'accueil. Si, à la rentrée de Septembre, la fréquentation devait augmenter, ce coût pourrait être minoré.

Les parents intéressés par cet accueil peuvent s'adresser à la Présidente de la MJC, Madame Caroline Hetzer au 06 23 35 26 22 ou au secrétariat de Mairie.

Effectif à la rentrée de septembre : 63 enfants attendus

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Juin 2019	8	6	9	8	7	6	8	5
Effectifs par classe	23			15		19		
Rentrée 2019	10	9	6	8	9	7	6	8
Effectifs par classe	25			17		21		

❑ Le jardin de l'école réaménagé



Au mois de Mars, Joël et Laurent ont réorganisé le jardin de l'école où les anciens carrés potagers en saule tressé avaient fait leur temps.

De nouveaux carrés ont été mis en place réalisés avec des planches de bois de mélèze, un matériau de choix en termes d'imperméabilité et de pérennité.

A l'automne, sur des supports déjà installés, ils planteront des pieds de vigne et une rangée de framboisier.

❑ De nouveaux parkings, rue du Château

5 places de stationnement ont été créées au lotissement de la Chapelle qui seront complétées par un traitement paysager ce qui devrait contribuer à redonner un cachet sympathique à ce quartier.

D'autres travaux ont permis de réparer des désordres de voirie autour de l'église et à l'arrière de la place de la Mairie-École, une grande partie de la pelouse de la place a fait l'objet d'un nouveau semis et dans le nouveau quartier « Hinter den Gaerten, toutes les plantations ont été réalisées ce printemps.



« Fête de l'école » annonçait une grande banderole, place de la Mairie-École, où parents et amis des enfants de Mackenheim se sont retrouvés fin juin pour belle soirée riche en échanges et en découvertes. Car l'association « Mackena Schtoups » qui s'implique toute l'année pour apporter son soutien aux activités et aux sorties pédagogiques, a vu les choses en grand. Pour l'occasion, un chapiteau a été monté avec tables et bancs, sans oublier le coin buvette et la petite restauration.

Mais avant la partie conviviale de cette soirée, c'est un étonnant programme en 3 temps qui fut présenté par les trois classes et l'équipe enseignante au public venu en grand nombre. Ce sont d'abord les enfants de la maternelle qui ont occupé le devant de la scène en présentant les danses apprises tout au long de l'année avec Madame Antoinette Fernandez. Puis la directrice, Madame Chrystelle Erard, a pris la parole pour annoncer que l'école de Mackenheim vient d'obtenir, pour la quatrième fois, le label *Eco-Ecole* pour son travail mené durant deux ans autour du thème de l'énergie.



Cette récompense est le point d'orgue d'un ensemble d'activités et de sorties-découvertes (musée Electropolis, Atmo Grand Est, la Maison des Energies de Fessenheim, la construction d'une éolienne et d'une maquette présentant les énergies renouvelables dans le contexte géographique local). Ce cycle d'études et de découvertes a pu bénéficier d'un financement par la CCRM et d'un accompagnement pédagogique de la part de la Maison de la Nature de Muttersholtz.

Puis, après avoir fièrement présenté aux parents le drapeau millésimé ainsi que le diplôme, les enfants du cycle 2 et 3 ont interprété 8 chansons extraites de la comédie musicale franco-allemande « SPeACE » composée par le musicien pédagogue Nicolas Fischer qui, dans son œuvre, propose aux élèves un voyage intergalactique avec l'astronaute Tom.

A l'issue de leur prestation, petits et grands se sont retrouvés sous le chapiteau pour la partie conviviale autour de pâtisseries préparées par les parents et de tartes flambées cuites au feu de bois sur place par un papa d'élève.

L'association Mackena Schtoups, soutient la vie de l'école

- 37 familles adhérentes
- une douzaine de membres actifs

- **But :**

apporter une contribution financière aux sorties pédagogiques pour réduire le restant à charge des parents.

- **Actions aidées :**

- Sortie à Strasbourg en septembre dernier (concert de l'Orchestre Philharmonique)
- Classe de neige en janvier
- Sortie de fin d'année (Musée archéologique et zoologique)

- **Actions menées durant l'année scolaire :**

- Vente de fromage, de nougat, de viennoiseries...
- Une tombola à Noël et à Pâques
- La fête de l'école au mois de Juin

- **Présidente :** Manuela Humler

L'association a participé à hauteur de 5 348 € au sorties pédagogiques et à la classe de neige de janvier.



Petits et grands réunis pour la photo de famille de fin d'année





La commémoration de l'accueil des réfugiés s'est déroulée en deux temps avec une cérémonie au monument aux morts et dépôt de gerbe par les deux maires, Christian Six et Jean-Claude Spielmann puis par une conférence sur l'évacuation animée par Catherine et François Schunck, membres de la Société historique et archéologique du Périgord. Cette partie officielle a donné lieu aux échanges de cadeaux entre les deux communes. Le maire de Saint-Cyprien a remis un vase en forme d'amphore réalisé par le verrier Nicolas Guittet, une œuvre unique qui allie un effet d'opacité totale et des textures en relief imprimés dans la matière.

Quant à la commune de Mackenheim, elle a fait réaliser par le tailleur de pierre Thomas Vetter, une alsacienne en grès des Vosges que la municipalité de Saint-Cyprien a installée dans le square de la place Jean Ladignac nouvellement réaménagé. La surprise a été grande tant pour les Cypriotes que pour les Mackenheimois. Dans sa présentation, le maire Jean-Claude Spielmann, souligna « *que cette alsacienne est le signe de la fragilité*

des personnes qui ont dû tout quitter en septembre 39 mais aussi le signe de la bienveillance des personnes qui les ont accueillis et protégés ».

Comme c'est de coutume, les Alsaciens ne quittent jamais Saint-Cyprien sans avoir fait le marché de la ville, le dimanche matin, marché qui a décroché le titre du *Plus Beau Marché* de Dordogne.



Le maire Christian Six remet un vase en forme d'amphore au maire de Mackenheim ainsi qu'un album photos de la Félibrée 2018.

Pourquoi la Dordogne ?

Quelques hypothèses :

On a dit que le Directeur Général des Services d'Alsace-Lorraine, Paul VALOT, originaire de Périgueux, avait déclaré au Président du Conseil que la Dordogne était mieux placée que n'importe quel département pour abriter un grand nombre d'évacués parce qu'on y comptait des masses d'immeubles vides...

L'historien et universitaire alsacien, J-Laurent Vonau, disait, dans une conférence qu'il donna à Mackenheim en 2009, que d'autres destinations avaient été étudiées par le gouvernement. en premier lieu la Normandie. Mais en raison d'une possible proximité de cette région du front militaire, cette option fut abandonnée. La Bretagne a également été envisagée comme province d'accueil.

En fait, il semblerait que le choix de la Dordogne pourrait être motivé par des arguments de politique intérieure, à savoir que dans une France ancrée à Gauche (la France du Front populaire), une trop forte concentration de populations traditionnellement à droite, à l'instar de la Bretagne, pouvait générer des problèmes pour le gouvernement.

On sait aujourd'hui que dès 1938, la Dordogne avait été choisie pour accueillir les Alsaciens. Pour preuve : la visite à Périgueux de l'adjoint au maire de Strasbourg, Marcel-Edmond Naegelen, en septembre 1938, pour étudier les conditions de transfert des services municipaux de la ville.



Etat civil 1^{er} semestre 2019

Naissances

YALCIN Eymen (garçon) né le 6 2 2019

CHRISTOPHE Victor né le 17 mai 2019

ZEMB Sarah née le 18 mai 2019

Mariage

Philippe MINDT et Maha ABDUL KARIM le 23 mars 2019

Denis GENET et Marie-Aude SCHMITT le 27 avril 2019

Lucas GHIDINA et Elaine BONAMY le 21 juin 2019

Décès

Anna RUTTI Veuve PFLANZER le 11 février 2019 à SELESTAT

Marie-Thérèse MURA ép KREMPP le 4 mars 2019 à MARCKOLSHEIM

Marie Thérèse GEBHARD le 18 avril 2019 à COLMAR

Louise WITZ ép SCHWOERER le 16 juin 2019 à MACKENHEIM

Marie Rosalie MULLER veuve KOHLER le 5 juillet 2019 à SELESTAT



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
FONDÉE PAR FREDERIC OZANAM

La Conférence-de-Saint-Vincent-de-Paul de Marckolsheim & Environs aura 20 ans le 16 novembre 2019. Aujourd'hui encore, certains d'entre vous ne connaissent pas notre existence et nos activités.

Nous sommes une équipe de 25 bénévoles issus de divers villages et milieux sociaux. Nous faisons partie de la Société Saint-Vincent-de-Paul (SSVP) réseau de Charité de proximité existant depuis plus de 180 ans et comptant plus de 800 000 bénévoles dans le monde, dont 265 dans le Bas-Rhin.

Il existe 23 Conférences comme la notre dans notre département. En fonction de la demande, elles proposent une ou plusieurs des activités suivantes : visites à domicile et en institutions, aide alimentaire, aide administrative ou matérielle (vestiaire, meubles...), cours d'alphabétisation....

Nous avons exercés plusieurs de ces activités depuis notre création pour nous consacrer aujourd'hui essentiellement à l'aide alimentaire. Notre aide s'adresse aux personnes en situation de précarité sur l'ensemble de notre canton.

Pour tout renseignement :

**Conférence Saint Vincent de Paul
de Marckolsheim & Environs**

Association caritative reconnue d'utilité publique

Pôle des solidarités - 1 A, rue du Tilleul

67390 MARCKOLSHEIM

03.88.58.65.95 - svpmarcko@gmail.com

Afin de mieux nous faire connaître, nous organisons une exposition rétrospective sur notre activité ses 20 dernières années. Le :

Samedi 16 Novembre 2019

de 14 h à 18h à la salle des adjudications à Marckolsheim

N'hésitez pas à venir partager un moment avec nous à cette occasion. Cela vous permettra de nous découvrir et qui sait..... peut-être serez-vous prêt à nous rejoindre.

Les prochaines fêtes et manifestations

Samedi 31 août

Fête de la bière sur le site de la Maison Forestière

Dimanche 1er septembre

Waldfescht sur le site de la Maison Forestière

Dimanche 15 septembre

Pêche sportive à l'étang

Dimanche 22 septembre

Fête du cheval sur le site de la Maison Forestière

Dimanche 1^{er} décembre

Concert de l'Avent en l'église Saint-Etienne

Samedi 7 décembre

Théâtre alsacien avec le TAM à la MJC

Ce bulletin a été tiré à 400 exemplaires.

Responsable de la publication :

Jean-Claude Spielmann

Imprimeur :

CAR

Centre Alsace Repro-Sélestat

La MJC et l'APPMA vous présentent
Aux abords de la maison forestière

Sous Chapiteau

Samedi 31 août - Dimanche 1^{er} septembre 2019

SAMEDI DES 20H - 2^{ème} FÊTE DE LA BIÈRE

Soirée avec 2 DJ's

4 sortes de bières différentes

Petite restauration de type Oktoberfescht

1 conso offerte par déguisement bavarois

Venez costumé

DIMANCHE DES 11H30 - WALD'FESCHT

Repas - Civet de sanglier/spätzle, Dessert, café 15,00€

Réservation avant 25 août - 06.84.74.14.21 ou 06.23.35.26.22

Découverte de la forêt avec plusieurs parcours balisés

Bal champêtre avec l'Orchestre Jean CHRISPAL

Jeux géants en bois pour tout public

Tartes flambées à partir de 16h00

ENTRÉE LIBRE

MACKENHEIM